

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-6-12-16

Séance du lundi 20 juin 2022

POLITIQUES SPORTIVES - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ET LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, , CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, , RUCH Valérie, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle
HAGENBACH Vincent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
KRIEGER Laurent donne procuration à MATT Nicolas
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas
MAURER Jean-Philippe donne procuration à VOGT Victor
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre
SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

FUCHS Bruno
MEYER Philippe
MULLER Lucien
PFEIFFER Pascale
TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ISSELE Christelle
JEANPERT Chantal
LEHMANN Marie-Paule
LORENTZ Michel
MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence
REYMANN Anne
SCHILDKNECHT Jean-Luc
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les compétences en matière de sport demeurent partagées entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-5-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-4-12-29 du 4 avril 2022 ayant approuvé le règlement du jeu-concours « Stages Léonard Specht »,
- VU le Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la demande de subvention présentée par l'Association « Stages Léonard Specht Football » du 05 janvier 2022,
- VU l'avis favorable de la 12ème Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 30 mai 2022,
- VU l'avis favorable de la 9ème Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 2 juin 2022,
- VU l'avis favorable de la 10ème Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 2 juin 2022,
- VU l'avis favorable de la 15ème Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 9 juin 2022,

- VU l'avis favorable de la 5ème Commission à la jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme du 10 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 350 € à l'association « Stages Léonard Specht Football » pour l'organisation des stages, selon le détail figurant en annexe 1 jointe à la présente délibération,
- Précise que dans ce cadre, l'association s'engage à réserver 30 places de stages de football à des bénéficiaires désignés conformément aux modalités qui suivent :
 - 14 places (soit 2 par territoire¹) seront à gagner via un jeu-concours organisé par la Collectivité qui comportera trois questions et sera accessible sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace,
 - 16 autres places de stages seront attribuées à des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, suivis en action éducative à domicile ou en établissement au titre de la Protection de l'Enfance, sur décision de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 11 800 € à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin en tant que site d'arrivée d'étape du Tour de France Féminin, selon le détail figurant en annexe 1 jointe à la présente délibération,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 11 800 € à la Ville de Rosheim en tant que site d'arrivée d'étape du Tour de France Féminin, selon le détail figurant en annexe 1 jointe à la présente délibération,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 6 300 € à la Ville de Sélestat en tant que site de départ d'étape du Tour de France Féminin, selon le détail figurant en annexe 1 jointe à la présente délibération,
- Décide du lancement de l'appel à projets « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! »,
- Approuve son cahier des charges pour les années 2022 et 2023 selon les modalités et le calendrier qui y figurent, joint en annexe 2 jointe à la présente délibération.

¹ Territoires Nord Alsace - Haguenau – Wissembourg, Ouest Alsace - Saverne – Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Centre Alsace, Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse, Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante (**FMD 67/68 Subventions** : « stages Léonard Specht » et du Tour de France Féminin) :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P208	O004	P208E01	T50	(1118) 65-65748-326	10 350 €
P208	O004	P208E01	T50	(4091) 65-657358-288	11 800 €
P208	O004	P208E01	T50	(2284) 65-657348-282	18 100 €
TOTAL					40 250 €

- Précise que les subventions versées pour le Tour de France Féminin seront payées en une seule fois,
- Décide que par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la CeA (article 5b), le versement de la subvention de fonctionnement pour l'organisation des « stages Léonard Specht Football » 2022 interviendra de la façon suivante :
 - ✓ un premier acompte de 5 175 € après le vote de la Commission permanente, une fois la présente délibération exécutoire,
 - ✓ le solde au vu du bilan financier des actions soutenues.

M. Charles SITZENSTUHL, en tant qu'adjoint au Maire de la Commune de Sélestat, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité